



**Direction générale des politiques agricole,
agroalimentaire et des territoires
Sous-direction du développement rural et du cheval
BDRRC
3, rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Direction générale des politiques agricole,
agroalimentaire et des territoires
Sous-direction de la gouvernance
BSM
Direction générale des politiques agricole,
agroalimentaire et des territoires
Sous-direction de la gouvernance
BC**

**Instruction technique
DGPAAT/SDDRC/2014-269
31/03/2014**

Date de mise en application : 31/03/2014

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/03/2014

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : fin de gestion du programme de développement rural hexagonal PDRH 2007 2013 et mise en place de la transition avec la programmation de développement rural 2014 2020

Destinataires d'exécution

DRAAF
DDT
DDTM

Résumé :

Textes de référence : Instruction technique DGPAAT SDDRC 2014 101 du 11 février 2014



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p>Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires</p> <p>Sous-direction du développement rural et du cheval Bureau du développement rural et des relations avec les collectivités</p> <p>Sous-direction de la gouvernance Bureau de la simplification et des méthodes Bureau des contrôles</p> <p>19, avenue du Maine 75 732 Paris cedex 15</p>	<p>Addendum à l'Instruction technique DGPAAT/SDDRC/2014-101 du 11/02/2014</p> <p>Date : 31/03/2014</p>
--	--

Date de mise en application : La Directrice Générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires
Immédiate

à

Mmes et MM. les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de l'Hexagone,
Mmes et MM. les directeurs départementaux du territoire et directeurs départementaux du territoire et de la mer (DDT et DDTM) de l'Hexagone

Objet : Fin de gestion du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007 – 2013 et mise en place de la transition avec la programmation de développement rural 2014 – 2020

L'Instruction technique DGPAAT/SDDRC/2014-101 du 11/02/2014 est ainsi modifiée au 1.1 :

Afin d'optimiser la consommation de l'enveloppe FEADER du PDRH, et de préparer la transition avec la programmation 2014-2020, il est décidé **de prolonger les engagements jusqu'au 30 juin 2014 inclus pour les seules opérations suivantes :**

Mesure	Dispositif du PDRH	Opérations pouvant être engagées entre le 01/01/2014 et le 30/06/2014
111	111A et 111B	Opérations qui seront achevées au plus tard en mai 2015
323	323A DOCOB Natura 2000	Opérations qui seront achevées au plus tard en mai 2015
	323C Pastoralisme	Opérations qui seront achevées au plus tard en mai 2015, et notamment les opérations de protection des troupeaux (campagne d'estives 2014) cofinancées sur crédits du MAAF
	323D Patrimoine naturel	Opérations qui seront achevées au plus tard en mai 2015
341	341A et 341B Stratégies locales de développement	Opérations qui seront achevées au plus tard en mai 2015
511	511-1 Réseau rural	Opérations qui seront achevées au plus tard en mai 2015

Les enveloppes correspondantes seront mises en place dans OSIRIS sur la base des besoins communiqués par les DRAAF à la DGPAAT.

Signé La Directrice Générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

Catherine GESLAIN-LANEELLE